

Présidence de la République

PROMOTION SPÉCIALE DE RECONNAISSANCE AUX HARKIS ET À LEURS FAMILLES

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Décret du 13 juillet 2026
portant élévation dans l'ordre national du Mérite en faveur d'un militaire
n'appartenant pas à l'armée active

NOR : ARMM2616256D

Ministère des armées et des anciens combattants

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 2026, pris sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées et des anciens combattants et visé pour son exécution par le chancelier de l'ordre national du Mérite, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 24 juin 2026 portant que la présente élévation est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé au titre de l'article 1^{er} du décret n° 2024-263 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour prendre rang à compter de la date de sa réception, le militaire n'appartenant pas à l'armée active désigné ci-après :

A la dignité de grand officier

ARMÉE DE TERRE

Chieb-Bouares (Hocine), major, transmissions. Commandeur du 25 septembre 2006.